

Corporations de développement économique communautaire

LES **CDEC**
de Montréal

**Le fonds local d'investissement
un outil indispensable au
développement économique local**

**Mémoire des CDEC de Montréal déposé à la Commission des finances
publiques dans le cadre de la consultation générale
à l'égard du document intitulé
*« Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois
dans le capital de risque »***

Février 2004

Contexte

Par le présent mémoire, les corporations de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal désirent partager avec les membres de la Commission des finances publiques quelques réflexions sur le « *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* ».

Nous ferons valoir la nécessité de lever le moratoire sur le fonds local d'investissement (FLI), le grand absent de ce rapport, et d'en reconduire le financement pour une nouvelle période de cinq ans. Dans ce document, nous démontrerons que les sommes que l'État québécois confie aux CDEC pour soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans les quartiers - qui sont encore parmi les plus défavorisés du Canada - constituent un véritable investissement. En effet, cet investissement rapporte davantage à l'État québécois que ce qu'il lui en coûte.

Nos demandes visent à redonner aux CDEC les outils nécessaires pour poursuivre efficacement leur travail de soutien à l'entrepreneuriat et de revitalisation des quartiers défavorisés de Montréal.

Les CDEC du Québec

Le Québec compte quatorze corporations de développement économique communautaire (CDEC), dix sur l'île de Montréal et quatre dans les autres régions.

- La CDEC Ahuntsic-Cartierville
- La CDEC Rosemont - Petite-Patrie
- La CDEC Centre-Sud - Plateau Mont-Royal
- La CDEST (Mercier - Hochelaga-Maisonneuve)
- La CDEC Centre-Nord (Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension)
- Le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)
- La CDEC Notre-Dame-de-Grâce- Côte-des-Neiges
- La SODEC Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
- La CDEC LaSalle-Lachine (Transaction pour l'emploi)
- La Corporation de relance économique et communautaire (CREC) de Saint-Léonard
- La CDEC de Québec
- La CDEC de Trois-Rivières (ÉCOF)
- La CDEC de Sherbrooke
- La CDEC de Gatineau

Certaines CDEC ont vu le jour au milieu des années 1980, d'autres pendant la décennie 90.

Les CDEC sont issues du milieu et répondent à une prise en charge par les intervenants du milieu actifs au sein de quartiers dévitalisés.

Les CDEC constituent, au niveau local, un lieu de rassemblement des forces vives de la communauté. Les conseils d'administration, élus par des assemblées générales constituées de collèges électoraux sectoriels, sont généralement formés de représentants du milieu des entreprises privées, des syndicats, des organismes communautaires, du monde municipal, du secteur coopératif et de l'économie sociale, du secteur commercial et du monde institutionnel. Chaque CDEC réunit les personnes représentatives du tissu économique et social d'un environnement de proximité.

Les CDEC agissent sur des territoires limités qui répondent à des critères de cohérence et d'homogénéité d'un milieu déterminé. Les populations desservies varient de 70 000 à 160 000.

Les CDEC comptent quelque 260 employés dont 84 dédiés aux services aux entreprises, qui travaillent en collaboration avec près de 1000 bénévoles oeuvrant au sein des conseils d'administration et de divers comités et groupes de travail.

Quelques réactions en vrac que nous a suscité le *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*

Sur le caractère « public » des fonds de travailleurs

Tout d'abord, nous ne pouvons passer sous silence l'interprétation quelque peu restrictive de ce rapport qui fait des fonds de travailleurs bénéficiant de mesures fiscales des fonds de capital de risque à caractère « public ». En appliquant cette même interprétation aux entreprises privées qui bénéficient de crédits d'impôt, de mesures fiscales et de contributions non remboursables (subventions), existerait-il encore un secteur privé au sein de notre économie? Nous assisterions à tout le moins à un gonflement démesuré du secteur dit « public »...

Sur le rôle des gens d'affaires

Un autre précepte auquel nous ne pouvons adhérer, c'est celui voulant que **seuls** les gens d'affaires soient en mesure de connaître les besoins des entreprises et qu'en conséquence nous devrions, comme société, leur confier la gestion des fonds d'initiatives régionales (FIR) proposés par le rapport. Notre intention n'est pas de nier l'expérience et les compétences des gens d'affaires. Bien au contraire, notre façon de travailler au quotidien sur le terrain vise plutôt à les amener à partager leur expérience et leurs compétences avec les autres intervenants économiques dans une dynamique locale de collaboration et de partenariat. Depuis une quinzaine d'années, soit bien avant la création des CLD, les partenariats locaux mis en place par les CDEC ont mené à la création et la consolidation de centaines d'entreprises et à la réalisation de projets structurants dans leur communauté respective, comme en témoignent, à Montréal, la mise en valeur du canal de Lachine, le Technopôle Angus, la relance du cinéma Beaubien, l'aménagement de la place Valois. Le développement économique ne doit pas devenir l'affaire d'un seul groupe d'intérêts mais être pris en main par l'ensemble de la communauté.

Sur l'absence d'analyse sur le fonds local d'investissement (FLI)

Nous sommes pour le moins étonnés de constater l'absence d'analyse sur le fonds local d'investissement (FLI). Il est vrai que le FLI, un peu moins de 120 M \$, ne constitue qu'une goutte dans l'ensemble du capital de risque au Québec. De plus, comme nous le démontrons plus loin, les entreprises qui ont bénéficié d'un prêt FLI occasionnent, par leurs ventes et leurs masses salariales, des retombées fiscales importantes pour les gouvernements. Nous sommes donc d'avis que le FLI ne fait pas partie de cette « approche coûteuse » décrite par le groupe de travail.

Le groupe de travail reconnaît, pour certains secteurs, une carence spécifique dans la chaîne de financement des entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage. Notre expérience auprès des entreprises en pré-démarrage ou en démarrage nous permet d'affirmer que cette carence s'étend à tous les secteurs pour les raisons invoquées par le groupe de travail, soit les niveaux de risque élevés et les coûts de transaction importants. Cette réalité locale n'est pas une exclusivité québécoise car elle s'observe aussi dans les principaux pays industrialisés membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : « *Pour de petits montants, l'offre de capitaux propres peut être plus problématique que l'obtention de prêts, surtout pour les start-ups et les entreprises basées sur les nouvelles technologies. Cela tient essentiellement au fait que les capital-risqueurs ont des coûts d'évaluation, de suivi et de gestion qui varient peu selon le montant de l'investissement, de sorte que les petits investissements sont relativement peu intéressants*¹. »

La plupart des observateurs et intervenants en développement économique, dont l'OCDE, Développement économique Canada², la Société générale de financement (SGF)³, reconnaissent que l'État a un rôle essentiel à jouer dans le capital de développement au niveau local. En effet, ce type de capital de risque, sans prise de garanties, est le seul à pouvoir contribuer à l'équité dans plusieurs projets d'entreprise qui ont vu ou verront le jour dans les quartiers défavorisés de Montréal. L'OCDE exprime bien cette réalité fort présente dans les quartiers montréalais défavorisés et, sûrement aussi, en région. « *Le marché du crédit pour les petites entreprises ne fonctionne pas comme le devrait un marché néo-classique. En théorie, les bons projets devraient être financés quelles que soient les ressources du propriétaire. Dans la pratique, ce sont les prêts assortis de garanties qui prédominent, et le taux d'intérêt intervient relativement peu dans la discrimination entre projets selon le niveau de risque perçu. Ainsi, Astébro et Bernhardt (1999) montrent que si les banques canadiennes sont de plus en plus disposées à financer des entreprises nouvelles et de petite taille, les demandes de prêts sont presque exclusivement jugées en fonction de la solvabilité personnelle de l'entrepreneur plutôt qu'en fonction des mérites du projet (...) ce qui veut dire que les individus qui ont peu d'actifs financiers ou une faible solvabilité personnelle et qui souhaitent créer une entreprise sont confrontés à des problèmes particuliers*⁴. »

Le rapport du groupe de travail reconnaît qu'il est nécessaire que l'État demeure présent dans le créneau des petits financements. Cependant, le moyen qu'il propose – le fonds d'initiatives régionales (FIR) – ne répond pas aux besoins des entreprises de nos quartiers. Au moment où le gouvernement québécois parle

¹ OCDE, *L'entrepreneuriat et le développement économique local*, Paris, 2003, p. 108.

² Développement économique Canada, *L'économie du Québec et de ses régions – Analyse des tendances 2003*, p. 55.

³ Société générale de financement, *Situation et enjeux du capital de risque au Québec*, étude réalisée par SECOR et Ernst & Young, novembre 2003.

⁴ OCDE, *op. cit.*, pp 101-102.

de réingénierie, il est pour le moins étonnant de voir que ce rapport propose la mise en place de nouvelles sociétés en commandite à vocation régionale plutôt que d'utiliser les canaux déjà existants. Notons que la vocation du FIR est régionale mais qu'en est-il du local ? Rien, pas un mot.

Le capital de développement doit demeurer disponible et accessible pour les entreprises de nos quartiers. Les professionnels et les membres des différents comités locaux au sein de nos organisations, qui reçoivent et analysent les dossiers de financement, doivent pouvoir disposer d'un fonds d'investissement de « proximité », qui intervient en équité ou en prêt non garanti, pour pouvoir répondre aux besoins des entreprises de la communauté. C'est la première étape assurant une ouverture aux autres partenaires locaux du financement (les institutions financières locales, la SOLIDE, le FDEM et autres). En ce sens, le FLI jouait très bien ce rôle.

Aussi, nous demandons au gouvernement du Québec de lever le moratoire sur le fonds local d'investissement (FLI) et de reconduire la capitalisation annuelle de ce fonds pour une période de cinq ans comme cela est convenu dans les ententes de gestion des CLD conclues entre les CDEC et le gouvernement du Québec.

Un succès qui doit perdurer

Le bilan des CDEC est impressionnant. Il constitue dorénavant un redoutable étalon pour la comparaison des résultats futurs.

Des quatorze CDEC que compte le Québec, dix sont actives sur le territoire de la ville de Montréal et neuf de celles-ci assument les mandats dévolus aux CLD. Huit CDEC de Montréal gèrent un fonds local d'investissement (FLI). Le FLI est sous la responsabilité directe des CDEC. Les conseils d'administration des CDEC sont les mêmes que ceux des CLD et cette pratique permet la cohérence de l'action sur le terrain. C'est une illustration pratique du fameux concept de guichet unique.

Soulignons aussi que les CDEC de Montréal gèrent d'autres fonds. Elles sont les actionnaires majoritaires du Fonds de développement Emploi-Montréal (FDEM). La Ville de Montréal, les gouvernements du Canada et du Québec, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) sont également des partenaires de ce fonds de capital de risque. Le FDEM favorise le développement économique des quartiers de Montréal par des investissements, variant entre 50 000 \$ et 150 000 \$, dans des petites entreprises viables et rentables qui démontrent un effet structurant dans la localité visée, et un impact sur la création ou le maintien d'emplois locaux. Le FDEM dispose de 3,5 M \$.

Les CDEC de Montréal ont également collaboré activement avec la Ville de Montréal, les institutions financières locales et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) à la mise en place d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) pour chacun de leur territoire. Les investissements des SOLIDE se situent entre 5 000 \$ et 50 000 \$. Les CDEC assument la gestion de la SOLIDE de leur territoire.

Voici quelques faits saillants qui se dégagent de l'analyse des résultats des fonds locaux d'investissement (FLI) gérés par les huit CDEC mandataires du CLD de Montréal pour la période de cinq ans allant du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003.

1.- Le fonds local d'investissement (FLI)

1.1- Le FLI, un fonds catalyseur pour le démarrage d'entreprises

Le fonds local d'investissement (FLI) est un outil primordial pour le démarrage, le développement et la consolidation des entreprises. Le FLI est souvent le **premier financement** (en capital de risque) obtenu par les promoteurs qui se lancent en affaires. La présence du FLI dans un montage financier est rassurante pour les autres partenaires financiers car elle contribue à mieux partager le risque et témoigne aussi du fait que l'entreprise bénéficie des

services d'accompagnement et de suivi de sa CDEC. Des entreprises évoluant dans différents secteurs d'activité (multimédia, manufacturier, commerce au détail, mode, etc.) ont bénéficié de ce fonds qui leur a permis d'accroître leur productivité, de créer des emplois, de développer leur marché et d'obtenir du financement provenant d'autres sources.

1.2- Le FLI, un prêt qui rapporte!

Tableau 1 de l'annexe 1 : Taux d'implication du CLD dans les projets

Tableau 3 de l'annexe 1 : Données globales cumulées de 1998 à 2003

Tableau 4 de l'annexe 1 : Recettes fiscales cumulées des investissements CLD en date du 31 mars 2003

L'investissement moyen d'un FLI est de **35 000 dollars par projet**, totalisant la somme de 9,2 millions de dollars pour la période 1998-2003. Pendant la période où elles ont été dans le portefeuille de prêt des CDEC, les entreprises financées ont réalisé **des investissements totaux de 61,2 millions de dollars**. Ce prêt remboursable contribue à générer des **ventes totalisant 135,7 millions de dollars** et **une masse salariale de 47,6 millions de dollars**, qui se trouvent ainsi directement injectés dans notre économie. Cela représente également des **recettes fiscales cumulées** (taxes de vente et impôt sur le revenu) **de l'ordre de 37,6 millions de dollars pour les deux paliers de gouvernement**. Chaque dollar investi par les CDEC, en utilisant le FLI, rapporte 4 \$ aux gouvernements canadien et québécois.

1.3- Des emplois créés et des entreprises viables

Tableau 2 de l'annexe 1 : Taux d'activité des entreprises financées par le CLD au 31 mars 2003

Tableau 3 de l'annexe 1 : Données globales cumulées de 1998 à 2003

Grâce à ce fonds, **1663 emplois** ont été créés ou maintenus dans les entreprises encore dans le portefeuille de prêt des CDEC en mars 2003. Cela représente une moyenne de 6,25 emplois par projet. Sur un total de **266 entreprises financées**, **203** sont encore en activité en 2003, ce qui démontre l'impact non négligeable de ce fonds dans la création d'entreprises dans nos quartiers. Par ailleurs, **le taux d'activité des entreprises** démarrées ou consolidées est de **76 %**.

Une expertise reconnue depuis plus de 15 ans

Il importe de noter que si le taux d'activité s'élève à 76 % pour les entreprises financées par les fonds locaux d'investissement, c'est que ces entreprises ont, entre autres, bénéficié des services d'accompagnement et de suivi offerts par le personnel des CDEC. Tout au long de leurs démarches, les promoteurs sont soutenus par le personnel des CDEC qui leur offre des conseils sur leur plan d'affaires, des services conseils en gestion, différentes formations

entrepreneuriales et de la recherche de financement. Pour l'année 2002-2003, les huit CDEC qui exercent le mandat CLD sur le territoire de la ville de Montréal ont traité **7 825** dossiers. Le détail de ces interventions est présenté à la page 14 de l'annexe 1.

À l'abri des interventions partisans, soutenues par les commerçants, les propriétaires d'entreprises, les institutions locales de financement, les institutions syndicales, le milieu communautaire, les CDEC font jouer leurs multiples atouts pour atteindre un but : créer des emplois durables pour revitaliser et développer de façon harmonieuse leurs quartiers.

Conclusion

Malgré l'existence de différents fonds de capital de risque, on constate des lacunes importantes pour le financement aux étapes de pré-démarrage et de démarrage de projets d'entreprises privées et d'économie sociale. Des projets ne se concrétisent pas, des entreprises ne voient pas le jour, des emplois ne sont pas créés faute de financement adéquat.

Le soutien financier provenant des fonds locaux d'investissements (FLI) constitue bien souvent la bougie d'allumage qui permet l'accès à des capitaux pour le démarrage ou le développement. L'arrimage dans un réseau local de planification et de soutien représente pour les institutions prêteuses et les gestionnaires de capitaux de risque un indicateur de la pertinence d'un projet et contribue à en atténuer le risque. Le montage financier commence très souvent avec une mise de fonds de la CDEC. C'est aussi, pour les entrepreneurs, l'accès à un service de pré-analyse de leurs dossiers qui facilite le travail des autres gestionnaires de fonds. Il y a actuellement pénurie de capitaux pour assumer cette tâche.

Le FLI est un outil de financement souple et adapté qui permet de combler une partie des besoins des entreprises en situation de démarrage et financer les projets de petite taille dans les communautés locales. C'est pourquoi les CDEC demandent la levée du moratoire sur le fonds local d'investissement (FLI) et la reconduction de sa capitalisation annuelle pour une période de cinq ans.

Nos demandes au gouvernement du Québec se résument ainsi :

- 1.- Le respect intégral du contrat de ville de Montréal et tout particulièrement les engagements financiers prévus, à la page 76 du contrat, pour le développement économique local:
 - soutien au fonctionnement des CLD : 8,3 M \$;
 - fonds d'aide aux entreprises : 9,7 M \$.
- 2.- Le respect des contrats qui lient actuellement les CDEC assumant les mandats CLD et le gouvernement du Québec. Ces contrats prévoient, entre autres, les montants alloués à chacune des CDEC pour le fonds local d'investissement (FLI).
- 3.- La levée du moratoire sur le FLI dans le respect du contrat de ville de Montréal et des contrats de gestion des CLD liant les CDEC et le gouvernement du Québec.
4. La reconduction de la capitalisation annuelle du FLI pour une période de cinq ans selon les montants convenus dans le cadre des ententes de

gestion des CLD conclues entre les CDEC et le gouvernement du Québec.

En répondant favorablement à nos demandes, le gouvernement du Québec comble une carence importante dans la chaîne de financement des entreprises. Il favorise ainsi le démarrage et l'expansion d'un nombre important de petites entreprises créatrices d'emploi. Il crée ainsi dans les quartiers dévitalisés de Montréal un climat propice aux investissements et à un développement harmonieux.

Annexe 1

**Impact des fonds locaux d'investissement (FLI)
sur huit arrondissements de Montréal
du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003**

Impact des fonds locaux d'Investissement (FLI)

Remarques méthodologiques

- Le tableau d'analyse recoupe des données pour huit CDEC de Montréal :
 - CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal;
 - CDEC Ahuntsic/Cartierville;
 - CDEC Centre-Nord;
 - CDEST;
 - RESO;
 - CDEC Notre-Dame-de-Grâce/Côte-des-Neiges;
 - CDEC Rosemont/Petite-Patrie;
 - SODEC Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles.
- Période d'analyse : cinq années — du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003.
- Les retombées : l'analyse des retombées recoupe essentiellement la période où les prêts étaient en vigueur. Les retombées ultérieures n'ont pas été considérées.
- Les montages financiers regroupent à l'occasion d'autres financements issus des CDEC. Des 266 entreprises financées par les FLI, nous avons identifié les dossiers mixtes :
 - 55 dossiers FLI/Jeunes Promoteurs;
 - 20 dossiers FLI/FES.
- Les statistiques présentent un cumulatif sur les données disponibles en date du 31 mars 2003 (donc sans approximations ou projections).
- Le portrait des emplois créés et maintenus au 31 mars 2003 pour l'ensemble des dossiers traités par les FLI.
- Le calcul de la masse salariale exclut les charges sociales et la sous-traitance.

Quelques observations

- Les retombées analysées portent principalement sur l'impact économique des FLI.
 - Rappel important : les FLI sont des prêts aux entreprises et non des subventions.
 - Le taux de perte des FLI est de 10 % au 31 mars 2003, date du transfert du CLD Montréal aux CDEC (certaines entreprises ont mis fin à leurs

activités mais ont continué à rembourser leur prêt), ce qui est peu élevé pour ce type de financement (capital de risque).

- Investissement généré :
 - L'investissement sous forme de prêt de 9,2 millions de dollars a généré plus de 61 millions de dollars d'investissements totaux sous diverses formes : investissements des promoteurs, investissements des institutions financières, etc., soit une participation des CLD de 15 %.
- Taux d'activité des entreprises :
 - 76 % des entreprises financées sont toujours en opération après cinq ans :
 - 203 entreprises sont encore en activité sur 266 entreprises financées.

Effets leviers

- L'investissement des FLI a des effets d'entraînement intéressants :
 - les investissements analysés représentent un investissement moyen de 35 000 dollars par projet, totalisant près de 9,2 millions de dollars de prêts;
 - les projets financés génèrent :
 - des ventes de 135,7 millions de dollars;
 - une masse salariale de 47,6 millions de dollars.
 - 1663 emplois ont été créés ou maintenus, soit près de 6,25 emplois par projet;
 - des investissements de 9,2 millions de dollars sous forme de prêts – remboursables par les entreprises et que les CDEC devront bientôt rembourser au gouvernement) ont généré des recettes fiscales de 19,4 millions de dollars à l'État québécois et de 18 millions de dollars au gouvernement fédéral.

Jeunes Promoteurs

L'investissement FLI a un effet important et souvent déterminant pour le démarrage et le développement des jeunes entreprises et les jeunes promoteurs.

Les FLI sont des outils primordiaux pour le démarrage d'entreprises, le maintien et la création d'emplois.

- Les FLI sont souvent le premier financement dans la ronde du capital de risque; il est le déclencheur auprès des autres partenaires financiers;
- Le financement par les FLI ne fait pas concurrence aux institutions financières; au contraire, c'est le complément qui permet de consolider un dossier.

Les CDEC : un soutien aux entreprises dans leur développement

Les CDEC offrent des services complémentaires au financement qui appuient et consolident les entreprises privées classiques et les entreprises d'économie sociale, ce qui n'est pas dans le mandat des institutions financières.

- o Accueil et information sur les services;
 - o Orientation générale, consultation, référence;
 - o Service conseil sur le plan d'affaires;
 - o Accompagnement et services conseil en gestion, comptabilité, GRH, marketing, vente, production;
 - o Visites, dépistage;
 - o Recherche de financement;
 - o Suivi de financement;
 - o Formation entrepreneuriale;
 - o Développement de la main-d'œuvre;
 - o Mobilisation et concertation des entreprises.
- Plus de 7825 dossiers(incluant ceux de l'économie sociale) ont été traités en 2002 :

Type d'intervention	Nombre de dossiers
Consultation, orientation et référence	1872
Plan d'affaires et étude de pré faisabilité	733
Accompagnement et suivi d'entreprises	836
Formation en entrepreneuriat	2291
Recherche de financement	1648
Autres services techniques	445
Total	7825

- Dans tous les cas, les dossiers traités nécessitent plusieurs interventions des professionnels des CDEC afin d'en assurer le suivi.
- L'analyse des dossiers est soumise à un comité d'investissement qui décide de l'approbation du prêt. Les dossiers sont ensuite entérinés par le conseil d'administration des CDEC.

Analyse de l'impact des FLI

Tableau 1. Taux d'implication du CLD dans les projets			
	Investissement CLD	Investissements totaux générés	% CLD
1998-1999	138 000	452 675	30,49%
1999-2000	988 182	4 619 910	21,39%
2000-2001	1 556 312	9 445 997	16,48%
2001-2002	3 090 009	24 288 591	12,72%
2002-2003	3 510 129	22 365 215	15,69%
Total	9 282 632	61 172 388	15,17%

Tableau 2. Taux d'activité des entreprises financées par le CLD au 31 mars 2003			
	Entreprises financées	Entreprises encore en activité en mars 2003	Taux d'activité en %
1998 à 2003	266	203	76,3%

Tableau 3. Données globales cumulées de 1998 à 2003				
	Investissement CLD	Ventes	Masse salariale	Emplois créés et maintenus au 31 mars 2003
Total	9 282 632	135 748 542	47 668 211	1663
Moyenne	34 897	510 333	179 204	6,25

Tableau 4. Recettes fiscales cumulées des investissements CLD en date du 31 mars 2003					
	Ventes cumulées		Masse salariale cumulée		Total
Recettes provinciales	TVQ à 7,5%	10 893 820	Impôt à 18%	8 580 278	19 474 098
Recettes fédérales	TPS à 7%	9 502 398	Impôt à 18%	8 580 278	18 082 676
Total des recettes cumulées		20 396 218		17 160 556	37 556 774

Tableau 5. Nombre de doublons avec FLI, JP et FES			
Total	FLI / JP	FLI / FES	FES / JP
	55	20	0